



Visa pour raison medicale et courrier à envoyer

Par Visiteur

Bonjour, je vous envoie ce courrier pour vous demander si il etait possible de faire venir un parent du maroc pour raison medicale.

en effet la mere de mon cousin est gravement malade et au maroc les medecins n arrive pas a soulager ses douleurs. mon cousin est en france depuis 2006 il attend son 5 ieme titre de sejour et pour l instant il a un recipissé. c est assez urgent merci de votre comprehension.

Par Visiteur

Bonjour Madame

La venue en France est envisageable pour cette dame.

Elle doit faire auprès de l'ambassade de France une demande de visa court séjour en précisant qu'il s'agit d'une raison médicale.

Elle doit

- apporter l'accord de l'établissement hospitalier français pour son admission et l'attestation des autorités médicales maroainces précisant que la pathologie invoquée ne peut pas être traitée sur place (une contre expertise d'un médecin choisi par le consulat pourra être exigée)

- fournir le justificatif de la prise en charge des frais médicaux correspondant au devis de l'établissement hospitalier

- apporter le justificatif de son hébergement en France

Je suppose qu'elle sera chez son fils. Donc il faut apporter l'attestation d'accueil originale établie par la mairie de résidence de l'accueillant (pour les séjours inférieurs à 3 mois) - certificat d'hébergement et de prise en charge (pour les séjours supérieurs à 3 mois) - accompagnée de la copie de la carte d'identité/du titre de séjour de l'hébergeant

- l'attestation Assurance maladie / rapatriement sanitaire couvrant la période de validité du visa

Cordialement